

A2MICILE MANAGEMENT
Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000 Euros
Siège social : 13 rue de la Rivière
17290 AIGREFEUILLE d'AUNIS
En cours d'immatriculation au R.C.S. de La Rochelle

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 01 JUIN 2024
--

L'an deux mille vingt-quatre, le premier juin, à dix heures, au siège social

- **La Société A2MICILE EUROPE (SAS), titulaire de la totalité des dix mille (10 000) actions d'un (1,00) euros chacune, composant le capital social de la société A2MICILE MANAGEMENT en cours d'immatriculation, associée unique de ladite société,**

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

- Nomination de la Présidente de la Société ;
- Nomination du Directeur Général de la société ;
- La délégation de pouvoirs en vue des formalités

* * * * *

PREMIERE RESOLUTION

L'associée unique, après avoir pris connaissance de la constitution de la société A2MICILE MANAGEMENT, décide, en application des dispositions statutaires, de nommer La Société JVC HOLDING, société par actions simplifiée au capital de 18 475 224,00 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro 921 613 857, dont le siège social se situe au 9 allée Cérès – 67200 STRASBOURG, représentée par Monsieur Joël CHAULET en sa qualité de Président, qui déclare accepter les fonctions qui viennent lui être confiées.

La Société JVC HOLDING est tenue de consacrer tout le temps nécessaire aux affaires sociales. Elle exercera ses fonctions dans le cadre prévu par l'Article 19 des statuts.

La rémunération éventuelle sera fixée lors d'une prochaine assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2024 devra statuer sur le quitus à donner à La Société JVC HOLDING, représentée par son Président – Joël CHAULET au titre de l'exercice de son mandat.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associée unique décide, en application des dispositions statutaires, de nommer en qualité de Directeur Général de la Société sans limitation de durée, Monsieur Vincent CHAULET, né le 15 décembre 1981 à STRASBOURG, de nationalité Française, demeurant au 25A rue du Général Leclerc - 67450 MUNDOLSHEIM, qui déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées. Le Directeur Général assiste le Président de la Société dans ses missions.

TROISIEME RESOLUTION

L'associée unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique, la Présidente et le directeur général nommés.

A2MICILE EUROPE, SAS – Associée unique

Représentée par son Président,
Monsieur Joël CHAULET



JVC HOLDING, SAS – Présidente

Représentée par son Président,
Monsieur Joël CHAULET

« Bon pour acceptation des fonctions de Présidente »



Vincent CHAULET – Directeur général

« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur général »

